

Département des études et de la recherche

Rapport du jury Aide à la mobilité de recherche en France Etudiants en master – 2025

Le mercredi 2 avril 2025, le jury composé de :

- Marion BOUDON-MACHUEL, directrice du Département des études et de la recherche, INHA
- Hélène VALANCE, conseillère scientifique Histoire de l'art du XVIII^e au XXI^e siècle INHA
- Stéphane PACCOUD, conservateur chargé des peintures et des sculptures du XIX^e siècle, Musée des Beaux-Arts de Lyon
- Nicolas MONTEIX, Maître de conférences en histoire et archéologie romaines, membre du Groupe de recherches en Histoire (GRHis - EA 3831), Université de Rouen Normandie

s'est réuni pour examiner les 10 dossiers éligibles déposés (contre 18 en 2023 et 15 en 2024) dans le cadre des aides à la mobilité en France proposées aux étudiantes et étudiants de master pour des séjours de recherche en France. Cette aide, de 1 000 euros maximum, est destinée à rembourser des déplacements prévus en France en 2025.

Les dossiers éligibles émanaient exclusivement d'universités de région : l'Université de Poitiers (2), Aix-Marseille Université (2), l'Université Lumière Lyon 2 (1), l'Université de Lorraine (1), l'Université de Strasbourg (1), l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (1), l'Université de Picardie Jules Verne (1) et l'Université de Perpignan Via Domitia (1).

Le jury a privilégié les dossiers qui ont su présenter un projet de recherche solide de manière claire et structurée tout en établissant et justifiant la nécessité d'un séjour de recherche. Les dossiers doivent également montrer que les candidats et candidates ont soigneusement préparé leur séjour de recherche, en identifiant précisément les sources et ressources à consulter. Le jury rappelle que le budget doit être correctement évalué, c'est-à-dire ne pas être calculé de manière excessive mais qu'il est également inutile de chercher à réduire au maximum les coûts (notamment les frais de bouche). Ainsi, la somme indiquée au budget peut être inférieure ou supérieure au montant maximum de l'aide proposée par l'INHA. Les frais de déplacement, hébergement et nourriture sont éligibles, en revanche l'équipement (par exemple appareil photo numérique, frais d'achat de photographies, de cartes de photocopies...) ne le sont pas.

Ont ainsi été retenues les candidatures de :

- Juliette ANGOT, Université de Poitiers, *Les chapiteaux sculptés de l'église Saint-Pierre de Rucqueville (Calvados)*.
- Lisa ARNAUD, Université Lumière Lyon 2, *Chaleur et érotisme dans les intérieurs français au XVIII^e siècle*.

- Ludmilla BALITSKAYA, Université de Strasbourg, *L'église Saint-Rémy de Baccarat (1953-1957)*.
- Estelle CERNEAU, Aix-Marseille Université, *Femmes, poupées et marionnettes en Europe au tournant du XX^e siècle*.
- Emma GROSJEAN, Université de Lorraine, *Catalogue des émaux limousins champlevés conservés en Lorraine*.
- Anna GUILLOT, Université de Poitiers, *Mise en images des Vies de Thomas Becket dans les vitraux du XIII^e siècle des cathédrales de Chartres et Sens*.
- Lina MIRAOUI, Université Paul-Valéry Montpellier 3, *La sculpture funéraire ou l'œuvre de mémoire. Étude de cas du Languedoc au XVII^e et XVIII^e siècle*.
- Aude MOUSSARD, Université de Picardie Jules Verne, *Umberto Brunelleschi, illustrateur de mode dans les revues parisiennes de 1900 à 1925*.



Marion BOUDON-MACHUEL
Directrice
Département des Etudes et de la Recherche